

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°47-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt et un et le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 15 votants : 14 <u>Date convocation</u> 18/11/2022 <u>Date d'affichage</u> 18/11/2022	<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> ou <u>REPRÉSENTÉS</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET
Secrétaire de séance : Pierre SOULIE	

OBJET : Convention de financement d'un de prestation de maîtrise de l'énergie avec le Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET)

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil syndical du SDET du 17 mars 2022, approuvant la convention de financement d'actions de maîtrise de l'énergie

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Terssac d'approuver cette convention de financement,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée entre le SDET et la Commune de Terssac,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention entre le SDET et la Commune pour l'audit énergétique de l'école,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour approuver la contribution calculée par le SDET.


Le Secrétaire,



Pierre SOULIE



Le Maire,



Yves CHAPRON